

Département de la Côte d'Or



Mairie
de
TART-LE-HAUT
21110

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2016

Le 28 Octobre 2016 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de TART-LE-HAUT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de BAUCHET Daniel, Maire.

Etaient présents :

Daniel BAUCHET, Xavier BONET, Marc BRUNO, Jean-Bernard BOURDON, Sophie GAUDILLAT, Florence VINOT, Bruno JOUFFROY, Yann PIQUET, Nathalie BOUCHERON, Nicole DESGRANGES

Etaient excusés : Céline GOMES DA SILVA, David REGNET, Séverine FRAIR, Monique DEFOORT, Alain SAUVAIN

Procurations : Séverine FRAIR à Sophie GAUDILLAT, Monique DEFOORT à Florence VINOT, Alain SAUVAIN à Daniel BAUCHET

Secrétaire de séance : Marc BRUNO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 3 Octobre 2016.

Statuts de la Communauté de Communes

Le Maire rappelle le contenu des nouveaux statuts de la Communauté de Communes. Un conseiller fait part de sa difficulté à comprendre pourquoi le PLUI est inscrit dans les nouvelles compétences. Un autre élu fait remarquer que l'ensemble du texte n'est pas très clair, alors que le conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'adoption de cette compétence entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

Mise à disposition des agents techniques de la commune de Tart le Haut à la commune d'Echigey

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des employés de la commune à la commune d'Echigey.

Drapeau révolutionnaire

L'Association pour le Renouveau de la Chapelle souhaite faire un don de 6000 € à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention par laquelle l'association remet un chèque de 6000 € à la commune de Tart le Haut pour la conservation et le montage du drapeau révolutionnaire.

Indemnités du Receveur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions décide d'attribuer l'indemnité pour l'exercice 2016 pour un montant de 429.28 €.

Questions diverses

- Suite à l'offre de la Ville de Dijon qui propose de donner un orgue à la Commune si celle-ci est intéressée, Madame DESGRANGES nous présente un devis réalisé par l'entreprise Deloye pour le démontage et le remontage de l'orgue, ainsi que son transport entre le conservatoire de Dijon et l'église de Tart le Haut. Celui-ci se monte à 14 959.20 € TTC. Le conseil Municipal demande à Madame DESGRANGES de faire le point sur les financements qui pourraient être trouvés.

- Projet boulangerie : deux réunions sont prévues le lundi 31 octobre.

- Un élu souhaite que les points à l'ordre du jour du Conseil communautaire soient abordés en Conseil Municipal afin que chacun puisse à la fois donner son avis et quelle sera la position des conseillers communautaires.

Fin de séance à 21 heures.